



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

/**/

- SEANCE DU 29 JUIN 2026 -

DEL : N°2026_06_061

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 23 juin 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (29)

Nombre de votants : (32)

Secrétaire de séance : Mme SERBER Christine

Présents (29) : BARON Adrien, Maire - YACOU Henri, 1^{er} Adjt - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt - SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HILAIRE Joël, 5^{ème} Adjt - HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MANETTE Guy, 7^{ème} Adjt - MARIAMOUTOU-HILAIRE Patricia, 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - SURVILLE-BARLAND Gwen - PELLAN Reine - CRAIL Christophe - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - SAINT-ANDRE Patrick - MÉLANE-ROMAND Viviane - PICHÉ Floriane - PAJAMANDY Darry - RAGHOUBER Richard - DÉMUTH Annabel - LANDRE Rodolphe - TUYERAS Stéphane - LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - RACON Nicolas - BAJAZET Sabrina-

Absents : (04) RÉPIR Jimmy - CÉVA Marianne - SOUNDOURAYEN Mendy - LAPIN Jim.

Procurations : TROIS (03) - RÉPIR Jimmy donne procuration à JOTHAM Henri ; CÉVA Marianne donne procuration à TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul ; SOUNDOURAYEN Mendy donne procuration à SURVILLE-BARLAND Gwen.

OBJET : Adoption du Budget Supplémentaire 2026 – budget annexe lotissement de la ville.

Exposé :

Le Budget Supplémentaire (BS) constitue une étape clé de l'ajustement budgétaire de notre collectivité. Il a pour but principal la reprise et le report des résultats comptables constatés lors de la clôture de l'exercice précédent (N-1), tout en permettant de procéder à des ajustements de crédits ou à l'inscription de dépenses et recettes nouvelles devenues nécessaires en cours d'exercice.

Le présent document est consacré au **Budget Annexe du Service des Lotissements** pour l'exercice 2026.

I.Reprise des Résultats de l'Exercice Précédent (N-1)

L'exécution de l'exercice précédent fait apparaître les résultats suivants, dont l'intégration est aujourd'hui sollicitée :

- **Section d'Investissement** : Un solde d'exécution déficitaire de **-1 866 145,24 €**, lequel est intégralement compensé par le report de recettes d'investissement à hauteur de 1 866 145,24

€. Le résultat cumulé d'investissement s'établit ainsi à **0,00 €** constaté.

- **Section de Fonctionnement** : Les recettes de fonctionnement s'élevant à 411 968,85 € face à des dépenses d'exécution de 46 893,84 €, l'exercice dégage un résultat positif qui, cumulé au résultat antérieur (91 648,96 €), porte le résultat cumulé de fonctionnement à un excédent de **+456 723,97 €**

II.Équilibre du Budget Supplémentaire 2026

Le présent Budget Supplémentaire est proposé à l'équilibre général pour un montant net d'ajustement de **-22,00 €**.

A. Section d'Investissement

Aucune inscription nouvelle de crédits, aucune proposition nouvelle ni aucun reste à réaliser (RAR) ne sont inscrits. La section d'investissement est votée à **0,00 €**.

B. Section de Fonctionnement

Les ajustements proposés visent à rééquilibrer nos comptes et à régulariser des opérations de gestion comme suit :

1. Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé du Chapitre	Article	Nature de l'opération	Crédits du BS 2026
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	+100 000,00 €
67	Charges spécifiques	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-22,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-100 000,00 €
TOTAL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			-22,00 €

2. Recettes de Fonctionnement

Chapitre / Ligne	Libellé	Crédits du BS 2026
R 002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent cumulé N-1)	+456 723,97 €
—	<i>Crédits nouveaux ou propositions nouvelles</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+456 723,97 €

Il est proposé à l'assemblée de voter ce budget au niveau du **chapitre** pour chacune des deux sections.

Le présent budget est soumis à votre approbation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu le compte administratif de l'exercice précédent faisant ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de +456 723,97 € et un solde d'investissement cumulé après reports de 0,00 € ;

Considérant le projet de Budget Supplémentaire présenté pour l'exercice 2026 s'équilibrant à la somme de -22,00 € ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 pour le Budget Annexe du Service des Lotissements, tel qu'il a été arrêté par sections et chapitres, récapitulé dans les tableaux de synthèse budgétaire annexés, et s'équilibrant globalement à la somme de **-22,00 €**.

Article 2 : De Constater l'intégration des résultats de l'exercice précédent conformément aux éléments ci-dessous :

- Reprise à la section de fonctionnement (ligne R 002) de l'excédent cumulé de **+456 723,97 €**.
- Reprise à la section d'investissement des résultats antérieurs constatant un **résultat cumulé d'investissement nul (0,00 €)** pour cet exercice.

Article 3 : Dit que le vote du présent budget s'effectue au niveau du **chapitre** pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite réglementaire de **7,50 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'association bénéficiaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Certifié exécutoire

Sainte-Rose, le 30 juin 2026
Le Maire,

Adrien BARON



Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 971-219711298-20260630-2026_06_061-DE